

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le douze décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL
M. BUGNAZET : Pouvoir donné à M. MOLLE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU

EXCUSEES :

Mme VINSON
Mme VILLEVIEILLE

n° 20231212_D_131

Commission :

**Finances -
Mutualisation**

**Objet : Tarifs
Assainissement :
Révision de la
convergence tarifaire**

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation explique au conseil communautaire que le prix de l'eau se décompose en 2 parts : une part eau potable et une part assainissement pour les usagers raccordés à l'assainissement collectif.

Le tarif de la redevance d'assainissement collectif est composé des parts suivantes :

- La part Collectivité qui se décompose également en :
 - une partie proportionnelle au volume consommé,
 - le cas échéant, une partie fixe, l'abonnement, due par chaque abonné, chaque année ou chaque semestre.
- La part du Délégitaire lorsque le service est géré en délégation de service public (cas des communes de Saint Didier en Velay et de La Séauve sur Semène) qui se décompose également en :
 - une partie proportionnelle au volume consommé,
 - le cas échéant, une partie fixe, l'abonnement, due par chaque abonné chaque année ou chaque semestre.
- La redevance « modernisation des réseaux » dont les montants sont fixés par l'Agence de l'Eau,
- La T.V.A. afférente (10%).

Par délibération en date du 14 décembre 2021, il a été validé une convergence, à l'échéance 2029, vers un tarif unique de l'eau (potable et usée) sur le territoire dans un esprit d'équité et de solidarité communautaire avec un programme d'investissement fiable lié à la réalisation d'un Schéma Directeur.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Pour mémoire, un tarif cible à hauteur de 4,38 € TTC / m3 sur une facture de 120 m3 avait été acté :

- 2,38 € pour la partie eau
- 2,00 € pour la partie assainissement (part fixe à 40 € / abonné et part variable à 133 € /m3)

AR Prefecture

043-244301131-20231212-20231212_D_131-DE
Reçu le 15/12/2023

Rappel convergence tarifaire validé le 14 décembre 2021 pour la redevance Assainissement

Tarifs 2023

Communes	Part collectivité		Part délégataire	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
Aurec sur Loire	45	1,38		
La-Séauve-sur-Semène	25	0,58	40,56	0,6737
Saint Didier en Velay	25	0,58	40,56	0,6737
Pont Salomon	40	1,27		
Saint Ferréol d'Auroure	49,75	1,18		
Saint Just Malmont	32	1,22		
Saint Victor Malescours	32	0,95		

Tarifs 2024

Communes	Part collectivité		Part délégataire	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
Aurec sur Loire	45	1,38		
La-Séauve-sur-Semène	25	0,58	40,56	0,6737
Saint Didier en Velay	25	0,58	40,56	0,6737
Pont Salomon	40	1,33		
Saint Ferréol d'Auroure	40	1,33		
Saint Just Malmont	40	1,24		
Saint Victor Malescours	40	0,97		

Modalités de convergence jusqu'en 2029 :

COMMUNES	TARIFS 2023(€)		TARIFS 2024(€)		TARIFS 2025(€)		TARIFS 2026(€)		TARIFS 2027(€)		TARIFS 2028(€)		TARIFS 2029(€)	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
Aurec sur Loire	45	1,38	45	1,38	45	1,35	43	1,33	42	1,33	41	1,33	40	1,33
La-Séauve-sur-Semène	25	0,58	25	0,58	25	0,58	Convergence à la fin des contrats de délégation de service public							
Saint Didier en Velay	25	0,58	25	0,58	25	0,58	Convergence à la fin des contrats de délégation de service public							
Pont Salomon	40	1,27	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33
Saint Ferréol d'Auroure	49,75	1,18	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33
Saint Just Malmont	32	1,22	40	1,24	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33	40	1,33
Saint Victor Malescours	32	0,95	40	0,97	40	1,05	40	1,13	40	1,21	40	1,29	40	1,33

L'inflation impacte fortement le budget assainissement qui présentait déjà des capacités d'autofinancement limitées. Aussi, afin de limiter la hausse sur les usagers, les membres du bureau communautaire ont opté pour une répercussion de la hausse du coût de l'énergie uniquement dans l'attente d'avoir une année de retour d'expérience sur le nouveau contrat de prestation de service.

AR Prefecture

043-244301131-20231212-20231212_D_131-DE
Reçu le 15/12/2023

L'augmentation constatée du coût de l'énergie entre 2022 et 2024 représente environ 0,10 €/kWh (augmentation du tarif de 0,15 €/kWh à 0,25 €/kWh) soit un impact de 80 k€ par an compte tenu de la consommation constatée.

Dans une logique de responsabilisation du consommateur compte tenu de la raréfaction des ressources, les membres du bureau ont opté pour une répercussion sur la part variable, soit pour 700 000 m3 facturés une hausse de 0,12€/m3. Le tarif cible en découlant pour 2029 est ainsi de
Part fixe : 40€/abonné – Part variable : 1,45€/m3 – 2,13€/m3 pour une facture de 120m3 :

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir réviser les tarifs pluriannuels de la redevance assainissement comme suit à compter du 01/01/2024 :

Proposition de re-lissage 2024-2029 :

COMMUNES	TARIFS 2024(€)		TARIFS 2025(€)		TARIFS 2026(€)		TARIFS 2027(€)		TARIFS 2028(€)		TARIFS 2029(€)	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
AUSSÉ sur Loire	45	1,45	45	1,45	43	1,45	42	1,45	41	1,45	40	1,45
La Séauve sur Semène	25	0,58	25	0,58	Convergence à la fin des contrats de délégation de service public							
Saint Didier en Velay	25	0,58	25	0,58	Convergence à la fin des contrats de délégation de service public							
Pont Salomon	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45
Saint Ferréol d'Auroure	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45
Saint Just Malmont	40	1,36	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45	40	1,45
Saint Victor Malescours	40	1,09	40	1,17	40	1,25	40	1,33	40	1,41	40	1,45

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance

Julle TARERAT

Au registre sont les signatures,

Le Président

Frédéric GIRODE



AR Prefecture

043-244301131-20231212-20231212_D_131-DE
Reçu le 15/12/2023